

TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUES PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Lieu de travail :	La Prairie
Statut :	Emploi saisonnier à temps plein
Classe salariale :	Technicien en travaux pratiques
Horaire de travail :	35 h / semaine, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
Date d'entrée en fonction :	20 août 2026

SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi assiste le personnel enseignant et les élèves dans la préparation, la surveillance et l'évaluation des travaux pratiques. Elle s'occupe principalement d'accompagner les enseignants lors des activités de robotique (primaire et secondaire) et des activités reliées aux sciences.

RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

- Effectue les tâches inscrites à l'agenda des sciences et s'occupe principalement des cours de robotique ou d'autres cours reliés aux sciences;
- Selon les tâches inscrites à l'agenda, l'employé planifie l'horaire des travaux pratiques en collaboration avec les enseignants (si conflit d'horaire) et l'utilisation des locaux, du matériel et de l'équipement;
- Prépare le matériel selon les quantités et les spécifications souhaitées;
- Effectue l'entretien correctif et préventif du matériel et voit à leur réparation;
- Prévoit, contrôle et suit les dépenses liées aux activités selon les budgets alloués (réquisitions, bons de commande).
- Effectue certains achats de matériel ou produits plus spécialisés;
- Prépare, organise et démonte les laboratoires ou ateliers ;
- Voit au respect des consignes données et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des élèves ;
- Fais le pont entre les enseignants du primaire et du secondaire pour les cours de robotique;
- Soutien les élèves du secondaire dans l'appropriation des outils technologiques;
- S'assure que les locaux de sciences soient sécuritaires et bien entretenus;
- Collabore avec les autres techniciens en travaux pratiques (atelier de technologie et laboratoires) ;
- Effectue toute autre tâche à la demande de son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.



APTITUDES

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion;
- Excellentes habiletés avec les technologies de l'information;
- Sens de la planification et de l'organisation;
- Polyvalence, capacité d'adaptation;
- Initiative et autonomie;
- Rigueur, minutie et précision.

EXPÉRIENCE ET FORMATION

- Diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emploi ou l'équivalent;
- Minimum d'un an d'expérience de travail pertinent;
- Connaissance en informatique et en robotique;
- Expérience dans le milieu scolaire, un atout.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération correspond à la classe d'emploi « Technicien en travaux pratiques » entre 27.78\$ et 37.08\$ de l'heure.

Nos avantages:

- Fonds de pension à prestation déterminée;
- Admissibilité à une assurance collective, avec un programme d'aide aux employés, y compris la télémédecine (assurance individuelle payée par l'employeur);
- Remboursement annuel d'un montant fixé par le Collège et lié à la santé (inscription à une compétition sportive, abonnement dans un gym, etc.);
- Remboursement des frais de formation pour le développement professionnel;
- Remboursement des frais d'adhésion à des associations professionnelles;
- Activités du Complexe sportif gratuites offertes à l'employé (certaines conditions s'appliquent);
- Stationnement et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit);
- Service de cantine disponible aux frais de l'employé.

POUR POSTULER

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae au plus tard le mercredi 20 mai 2026, 16h à Mme Pascale Seccareccia à ressourcesshumaines@jdlm.qc.ca .

Le collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

